



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---------------------------------|------------------------------|
| Nom du produit | DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION |
| Numéro du produit | 61990 |
| Synonymes; marques commerciales | DOWSIL 2-9148 LF DISPERSION |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------|---|
| Utilisations identifiées | les textiles Traitement du cuir Additif |
|--------------------------|---|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------|---|
| Fournisseur | Univar Solutions Belgium N.V. Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 SDS.EMEA@univarsolutions.com |
|-------------|---|

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|-----------------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence | SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale) |
| Numéro d'appel d'urgence national | Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245. |
| Sds No. | 61990 |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Dangers physiques | Non Classé |
| Dangers pour la santé humaine | Acute Tox. 4 - H302 |
| Dangers pour l'environnement | Non Classé |

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



| | |
|-------------------------|-----------|
| Mention d'avertissement | Attention |
|-------------------------|-----------|

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|----------------------------------|---|
| Mentions de danger | H302 Nocif en cas d'ingestion. |
| Mentions de mise en garde | P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P330 Rincer la bouche. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales. |
| Contient | 2,2'-OXYBISETHANOL |

2.3. Autres dangers

Ce produit contient une substance classée vPvB. Ce produit contient une substance classée PBT.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|---------------------------|--|
| 2,2'-OXYBISETHANOL | >= 13 - <= 16% |
| Numéro CAS: 111-46-6 | Numéro CE: 203-872-2 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457857-21-XXXX |

Classification
Acute Tox. 4 - H302

| | |
|-------------------------------------|--|
| OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE | >= 0.037 - <= 0.18% |
| Numéro CAS: 556-67-2 | Numéro CE: 209-136-7 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119529238-36-XXXX |

Classification
Flam. Liq. 3 - H226
Repr. 2 - H361f
Aquatic Chronic 4 - H413

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Information générale | Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. |
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| Ingestion | Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin immédiatement. |
| Contact cutané | Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. |

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Mal de tête. Nausées, vomissements.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Dépression du système nerveux central. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Oedème pulmonaire. Lésions des reins. Diarrhée.

Contact cutané Peut être légèrement irritant pour la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Si plusieurs onces (60 - 100 ml) d'éthylène glycol ont été ingérées, l'administration précoce d'éthanol peut contrer les effets toxiques (acidose métabolique, des lésions rénales). Envisager une hémodialyse ou une dialyse péritonéale et la thiamine 100 mg plus pyridoxine 50 mg par voie intraveineuse toutes les 6 heures. Si de l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace de l'ordre de 100 à 150 mg / dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consultez la documentation de référence pour les détails du traitement. 4-méthyl pyrazole (Antizol®) est un inhibiteur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'éthylène glycol (EG), l'éther di-ou triéthylène glycol (DEG, TEG), l'éthylène glycol butyl (EGBE), ou du méthanol intoxication si disponible. Protocole Fomépizole: dose de charge de 15 mg / kg par voie intraveineuse, suivi par bolus de 10 mg / kg toutes les 12 heures; après 48 heures, augmenter la dose de bolus de 15 mg / kg toutes les 12 heures. Continuer jusqu'à ce que le méthanol fomépizole de sérum, EG, DEG, TEG ou EGBE sont indétectables. Les signes et symptômes d'intoxication sont anion acidose métabolique, dépression du SNC, lésion tubulaire rénale, et tardivement possible atteinte des nerfs crâniens. Les symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Personnes ayant été exposées de façon importante doivent être observées 24-48 heures en cas de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire par ventilation mécanique à pression expiratoire positive peut être nécessaire. Maintenir une ventilation et d'oxygénation du patient adéquate. Si un lavage est effectué, suggérer un examen endotrachéal et / ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être pesé contre la toxicité lorsqu'on envisage un lavage de l'estomac. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après décontamination. Le traitement doit être orienté vers le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient. Les effets peuvent être retardés.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Alcools. Hydrogène. Ethers. Oxydes des substances suivantes: Silicium.

5.3. Conseils aux pompiers

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour l'élimination des déchets, voir Section 13. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder sous clef. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle
OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 10 ppm

2,2'-OXYBISETHANOL (CAS: 111-46-6)

| | |
|-------------|---|
| DNEL | Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 43 mg/kg p.c. /jour |
| | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 60 mg/m ³ |
| | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 44 mg/m ³ |
| | Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 21 mg/kg p.c. /jour |
| | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 12 mg/m ³ |
| | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12 mg/m ³ |
| PNEC | - eau douce; 10 mg/l |
| | - eau de mer; 1 mg/l |
| | - Sédiments (eau douce); 20.9 mg/kg |
| | - Sédiments (eau de mer); 2.09 mg/kg |
| | - rejet intermittent; 10 mg/l |
| | - Sol; 1.53 mg/kg |
| | - Station d'épuration des eaux usées; 199.5 mg/l |

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE (CAS: 556-67-2)

| | |
|-------------|--|
| DNEL | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 73 mg/m ³ |
| | Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 73 mg/m ³ |
| | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 73 mg/m ³ |
| | Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 73 mg/m ³ |
| | Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 13 mg/m ³ |
| | Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 13 mg/m ³ |
| | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 13 mg/m ³ |
| | Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 13 mg/m ³ |
| PNEC | Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 3.7 mg/kg p.c. /jour |
| | Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 3.7 mg/kg p.c. /jour |
| | - eau douce; 0.00044 mg/l |
| | - eau de mer; 0.00044 mg/l |
| | - Sédiments (eau douce); 0.64 mg/kg |
| | - Sédiments (eau de mer); 0.064 mg/kg |
| | - Sol; 0.13 mg/kg |
| | - Station d'épuration des eaux usées; > 10 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|--|---|
| Protection des mains | Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Néoprène. Alcool polyvinylique (PVA). Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 2 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. |
| Autre protection de la peau et du corps | Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété. |
| Mesures d'hygiène | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Filtre combiné, type A2/P2. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|--------------------------------|
| Aspect | Liquide visqueux. |
| Couleur | Laiteux. Blanc. |
| Odeur | Sans odeur. |
| Seuil olfactif | Pas d'information disponible. |
| pH | Pas d'information disponible. |
| Point de fusion | Pas d'information disponible. |
| Point d'écoulement | Pas d'information disponible. |
| Point de congélation | Pas d'information disponible. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | > 35°C |
| Point d'éclair | 154°C Creuset fermé Setaflash. |
| Taux d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Facteur d'évaporation | Pas d'information disponible. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Pas d'information disponible. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Pas d'information disponible. |
| Autre inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Pression de vapeur | Pas d'information disponible. |

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|--|--|
| Densité de vapeur | Pas d'information disponible. |
| Densité relative | 0.95 |
| Densité apparente | Pas d'information disponible. |
| Solubilité(s) | Pas d'information disponible. |
| Coefficient de partage | Pas d'information disponible. |
| Température d'auto-inflammabilité | Pas d'information disponible. |
| Température de décomposition | Pas d'information disponible. |
| Viscosité | 300 000 mPa.s |
| Propriétés explosives | N'est pas considéré comme explosif. |
| Explosif sous l'influence d'une flamme | Pas d'information disponible. |
| Propriétés comburantes | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

9.2. Autres informations

| | |
|---------------------|--------------------------------|
| Autres informations | Aucune information disponible. |
|---------------------|--------------------------------|

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

| | |
|------------|---|
| Réactivité | Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants. |
|------------|---|

10.2. Stabilité chimique

| | |
|--------------------|--|
| Stabilité chimique | Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. |
|--------------------|--|

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Possibilité de réactions dangereuses | Pas d'information disponible. |
|--------------------------------------|-------------------------------|

10.4. Conditions à éviter

| | |
|---------------------|--------------|
| Conditions à éviter | Aucun connu. |
|---------------------|--------------|

10.5. Matières incompatibles

| | |
|------------------------|-----------|
| Matières incompatibles | Oxydants. |
|------------------------|-----------|

10.6. Produits de décomposition dangereux

| | |
|-------------------------------------|---|
| Produits de décomposition dangereux | Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Aldéhydes. Alcools. Hydrogène. Ethers. Oxydes des substances suivantes: Silicium. |
|-------------------------------------|---|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|-----------------------|---------------------------|
| Effets toxicologiques | Nocif en cas d'ingestion. |
|-----------------------|---------------------------|

Toxicité aiguë - orale

| | |
|-------------------|-------|
| ETA orale (mg/kg) | 500,0 |
|-------------------|-------|

Corrosion cutanée/irritation cutanée

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|---|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Pas d'information disponible. |
| <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u> | |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Pas d'information disponible. |
| <u>Sensibilisation respiratoire</u> | |
| Sensibilisation respiratoire | Pas d'information disponible. |
| <u>Sensibilisation cutanée</u> | |
| Sensibilisation cutanée | Pas d'information disponible. |
| <u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u> | |
| Essais de génotoxicité - in vitro | Pas d'information disponible. |
| <u>Cancérogénicité</u> | |
| Cancérogénicité | Pas d'information disponible. |
| <u>Toxicité pour la reproduction</u> | |
| Toxicité pour la reproduction - fertilité | Pas d'information disponible. |
| <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u> | |
| Exposition unique STOT un | Pas d'information disponible. |
| <u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u> | |
| Exposition répétée STOT rép. | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <u>Danger par aspiration</u> | |
| Danger par aspiration | Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique. |
| <u>Inhalation</u> | |
| Inhalation | Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Mal de tête. Nausées, vomissements. |
| <u>Ingestion</u> | |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. Dépression du système nerveux central. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements. Oedème pulmonaire. Lésions des reins. Diarrhée. |
| <u>Contact cutané</u> | |
| Contact cutané | Peut être légèrement irritant pour la peau. |
| <u>Contact oculaire</u> | |
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Si plusieurs onces (60 - 100 ml) d'éthylène glycol ont été ingérées, l'administration précoce d'éthanol peut contrer les effets toxiques (acidose métabolique, des lésions rénales). Envisager une hémodialyse ou une dialyse péritonéale et la thiamine 100 mg plus pyridoxine 50 mg par voie intraveineuse toutes les 6 heures. Si de l'éthanol est utilisé, une concentration sanguine thérapeutiquement efficace de l'ordre de 100 à 150 mg / dl peut être obtenue par une dose de charge rapide suivie d'une perfusion intraveineuse continue. Consultez la documentation de référence pour les détails du traitement. 4-méthyl pyrazole (Antizol®) est un inhibiteur efficace de l'alcool déshydrogénase et doit être utilisé dans le traitement de l'éthylène glycol (EG), l'éther di-ou triéthylène glycol (DEG, TEG), l'éthylène glycol butyl (EGBE), ou du méthanol intoxication si disponible. Protocole Fomépizole: dose de charge de 15 mg / kg par voie intraveineuse, suivi par bolus de 10 mg / kg toutes les 12 heures; après 48 heures, augmenter la dose de bolus de 15 mg / kg toutes les 12 heures. Continuer jusqu'à ce que le méthanol fomépizole de sérum, EG, DEG, TEG ou EGBE sont indétectables. Les signes et symptômes d'intoxication sont anion acidose métabolique, dépression du SNC, lésion tubulaire rénale, et tardivement possible atteinte des nerfs crâniens. Les symptômes respiratoires, y compris l'oedème pulmonaire, peut tarder. Personnes ayant été exposées de façon importante doivent être observées 24-48 heures en cas de détresse respiratoire. En cas d'intoxication grave, une assistance respiratoire par ventilation mécanique à pression expiratoire positive peut être nécessaire. Maintenir une ventilation et d'oxygénation du patient adéquate. Si un lavage est effectué, suggérer un examen endotrachéal et / ou oesophagien. Le risque d'aspiration dans les poumons doit être pesé contre la toxicité lorsqu'on envisage un lavage de l'estomac. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique, après décontamination. Le traitement doit être orienté vers le contrôle des symptômes et l'état clinique du patient.

Organes cibles

Reins

Informations toxicologiques sur les composants

2,2'-OXYBISETHANOL

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ >4.6 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Données sur l'animal Pas d'information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Organes cibles Reins

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non applicable.

Inhalation Les vapeurs peuvent irriter le système respiratoire/les poumons. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion. Dose létale pour l'homme 65ml Irritante. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Nausées, vomissements. Douleur à l'estomac.

Contact cutané Le liquide peut irriter la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Organes cibles Peau Trachée gastro-intestinale

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ > 4800 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2400 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 2.975,0

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 36 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat OECD 403

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 2.975,0

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant. Cobaye

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes. Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Les résultats d'une étude de deux ans sur l'exposition répétée par inhalation à la vapeur chez le rat à l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) indiquent des effets (adénomes utérins bénins) dans l'utérus de femelles. Cette découverte s'est produite à la dose d'exposition la plus élevée (700 ppm) uniquement. Les études menées à ce jour n'ont pas démontré si ces effets se produisaient par des voies pertinentes pour l'homme. Une exposition répétée au D4 chez le rat a entraîné une accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine, la pertinence de cette découverte pour l'homme est inconnue.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Susceptible de nuire à la fertilité. Etude sur deux générations - , Inhalatoire, Vapeur, Rat

Toxicité pour la reproduction - développement Tératogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour le développement: - : , Inhalatoire, Vapeur, Lapin

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. Aucun effet néfaste connu., Dose: <= 100 mg/kg, Orale, Rat Aucun effet néfaste connu., Dose: <= 1mg/l/6h/d , Inhalatoire, Vapeur, Aucun effet néfaste connu., Dose: <= 200 mg/kg, Cutanée,

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Inhalation Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Peut être nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|---------------------------------|--|
| Contact oculaire | Peut provoquer une irritation oculaire temporaire. |
| Considérations médicales | <p>Octaméthylcyclotétrasiloxane administré à des rats par inhalation à des concentrations de 500 et 700 ppm a entraîné une diminution statistiquement significative du nombre de petits nés et la taille de portée vivante dans les deux les première et deuxième générations. Accouplement et de fertilité indices prolongées cycles oestriques, et une diminution a été observée après exposition à 700 ppm dans la deuxième génération seulement. Il y avait augmenté également de l'incidence des livraisons de la progéniture se étendant sur une période de temps exceptionnellement longue (dystocie). Les résultats d'une étude sur l'exposition par inhalation de vapeur répétée deux ans à des rats de l'octaméthylcyclotétrasiloxane (D4) indiquent des effets (adénomes bénigne de l'utérus) dans l'utérus des femelles. Cette constatation a eu lieu à la plus forte dose d'exposition (700 ppm) seulement. Les études menées à ce jour ne ont pas démontré que ces effets se produisent par des voies qui sont pertinents pour les humains. Basé sur les informations disponibles sur son potentiel de causer des dommages à la santé humaine, Santé Canada, dans une évaluation préalable 2008, a conclu que l'octaméthylcyclotétrasiloxane ne pénètre pas dans l'environnement en une quantité ou concentration ou dans des conditions qui constituent ou pourraient constituer un danger au Canada à la vie humaine ou</p> <p>http://www.ec.gc.ca/substances/ese/eng/challenge/batch2/batch2_556-67-2.cfm de santé). L'exposition répétée chez le rat à D4 abouti à ce qui semble être l'accumulation de protoporphyrine dans le foie. Sans connaissance du mécanisme spécifique conduisant à l'accumulation de protoporphyrine la pertinence de cette conclusion aux humains est inconnue.</p> |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

2,2'-OXYBISETHANOL

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

Écotoxicité Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

2,2'-OXYBISETHANOL

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 heures: 75,200 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
NOEC, 7 jour: 15380 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 hours: 48,900 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 96 heures: 6,500 - 13,000 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata |
| Toxicité aiguë - microorganismes | CE ₂₀ , 30 minutes: > 1995 mg/l, Boues activées |
| <u>toxicité aquatique chronique</u> | |
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | NOEC, 21 jour: > 15000 mg/l, Daphnia magna |

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

| | |
|--|---|
| Toxicité | Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| <u>toxicité aquatique aiguë</u> | |
| Toxicité aiguë - poisson | Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. CL ₅₀ , 96 heures: > 0.022 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. CL ₅₀ , 14 jour: > 0.0063 mg/l, Cyprinodon variegatus CL ₅₀ , 14 jour: 0.0063 mg/l, Cyprinodon variegatus Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. CE ₅₀ , 96 heure: >0.0091 mg/l, Invertébrés d'eau de mer (Mysidopsis bahia) Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. CE ₅₀ , 48 heures: > 0.015 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. CE ₅₀ , 72 heures: 0.022 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata |
| <u>toxicité aquatique chronique</u> | |
| Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie | Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. NOEC, 93 jour: >= 0.0044 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) |
| Toxicité chronique - invertébrés aquatiques | Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau. NOEC, 21 jour: >= 0.0079 mg/l, Daphnia magna |

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2,2'-OXYBISETHANOL**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Le produit est facilement biodégradable. |
| Biodégradation | - Dégradation 90 - 100%: 20 jour OECD 301A - Dégradation 82 - 98%: 28 jour OECD 302C |

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|-------------------------------------|--|
| Persistence et dégradabilité | Le produit devrait être lentement biodégradable. |
| Stabilité (hydrolyse) | pH7 - Demi-vie : 69.3 - 144 heure @ 24.6°C |
| Biodégradation | - Dégradation 3.7%: 28 jour OECD 310 |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas d'information disponible.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2,2'-OXYBISETHANOL**

| | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | BCF: 100, |
| Coefficient de partage | log Pow: (-1.98) - (-1.47) |

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

| | |
|-------------------------------------|---|
| Potentiel de bioaccumulation | FBC: 12400, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| Coefficient de partage | log Pow: 6.49 |

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants**2,2'-OXYBISETHANOL**

| | |
|-----------------|------------------------------------|
| Mobilité | Le produit est soluble dans l'eau. |
|-----------------|------------------------------------|

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

| | |
|--|-----------------------|
| Mobilité | Pas considéré mobile. |
| Coefficient d'adsorption/désorption | - Koc: > 5000 @ 20°C |

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit contient une substance classée vPvB. Ce produit contient une substance classée PBT.

Informations écologiques sur les composants**2,2'-OXYBISETHANOL**

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Résultats des évaluations PBT et vPvB L'octaméthylcyclotérasiloxane (D4) répond aux critères actuels de l'annexe XIII de REACH pour le PBT et le vPvB. Au Canada, le D4 a été évalué et jugé conforme aux critères PiT. Cependant, le D4 ne se comporte pas de la même manière que les substances PBT / vPvB connues. Le poids des preuves scientifiques provenant d'études sur le terrain montre que le D4 ne se bioamplifie pas dans les réseaux trophiques aquatiques et terrestres. Le D4 présent dans l'air se dégradera par réaction avec les radicaux hydroxyles naturels dans l'atmosphère. Tout D4 présent dans l'air qui ne se dégrade pas par réaction avec des radicaux hydroxyles ne devrait pas se déposer de l'air dans l'eau, dans les terres ou sur des organismes vivants.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

2,2'-OXYBISETHANOL

Autres effets néfastes Indéterminé.

OCTAMÉTHYLCYCLOTÉTRASILOXANE

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin
Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)

Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 3, 70

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

RUBRIQUE 16: Autres informations

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Acute Tox. 4 - H302: Jugement d'expert.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

06-04-21

Numéro de version

1.000

DOWSIL IE 9148 LF DISPERSION

| | |
|---|--|
| Numéro de FDS | 61990 |
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. |
| Signature | J Spenceley |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.